

Programme et Budget 2018

Direction des finances (DFI)
Direction du cabinet (DIRCAB)





UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Programme et budget 2018

Berne 2017

Programme et budget 2018

Table des matières	Page
Préface	5
Partie I – Contexte	7
1. Stratégie postale mondiale d'Istanbul	9
2. Plan d'activités d'Istanbul	10
3. Du plan d'activités d'Istanbul au Programme et budget	10
Partie II – Budget 2018	15
1. Aperçu du budget 2018 par programme (en francs suisses)	17
2. Fiches de programme	20
But 1 – Améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau	20
But 2 – Offrir des produits durables et modernes	24
But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur	28
Moyen d'action complémentaire – Coopération au développement	31
Soutien fonctionnel	31
3. Budget présenté par nature des charges et des produits	36
3.1 Charges relevant du budget ordinaire	36
3.2 Produits relevant du budget ordinaire	38
Annexes	41
1. Système de financement du budget de l'Union	43
1.1 Introduction	43
1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union	44
1.3 Fonctionnement des trois piliers	45
1.4 Détermination de la valeur de l'unité contributive dans le cadre du nouveau système de financement du budget de l'Union	47
2. Contributions des Pays-membres	47
2.1 Introduction	47
2.2 Méthode de calcul de l'unité contributive	48
2.3 Évolution des contributions	48
3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2018	49

Préface

À l'issue d'une vaste consultation avec les Pays-membres réalisée tout au long du cycle 2013–2016, le Congrès d'Istanbul 2016 a adopté une stratégie ambitieuse pour la période 2017–2020, en phase avec la mission de l'organisation et avec les Objectifs de développement durable de l'ONU.

Articulée autour de trois buts principaux (interopérabilité, produits durables et modernes et bon fonctionnement du marché et du secteur) et d'un moyen d'action complémentaire transversal (la coopération au développement), la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) a été approuvée conjointement avec un plan d'activités complet contenant des informations détaillées sur les résultats attendus, les objectifs et les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'ici à 2020.

Le budget de l'Union (appelé «Programme et budget» dans le Règlement financier de l'UPU) découle directement de la SPMI et du plan d'activités d'Istanbul. Il comprend les informations budgétaires détaillées pour chaque but fixé et pour chaque programme et projet entrepris par l'organisation pour l'année à venir, notamment des détails sur le financement prévu des diverses initiatives (c'est-à-dire par le biais du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires).

Le présent document n'a pas été préparé simplement pour répondre à l'exigence du Règlement financier de l'UPU. Il est également destiné à répondre aux besoins d'informations essentielles des parties prenantes de l'UPU de manière précise et transparente quant à l'affectation des ressources humaines et financières pour les diverses activités de l'Union. En outre, dans un contexte de pressions financières continues, l'organisation doit veiller à ce que ses ambitions stratégiques puissent correspondre aux fonds disponibles.

Comme le présent document l'explique, les travaux de l'UPU en 2018 nécessiteront un montant total de 63 475 140 CHF, dont 37 235 000 CHF (58,7%) financés via le budget ordinaire. Cela représente une baisse de 9,3% par rapport au montant annuel moyen demandé par le biais du plan d'activités pour le budget ordinaire (41 033 068 CHF). Cette réduction était nécessaire pour aligner le budget sur le plafond approuvé par le Congrès et sera rendue possible par la rationalisation des coûts.

Ce document est découpé en deux parties principales. La première partie présente le contexte général, avec un bref résumé de la SPMI et du plan d'activités d'Istanbul et la conversion de ces documents dans le Programme et budget. La deuxième partie comporte les principales informations sur le budget 2018, y compris un aperçu du budget par programme, des budgets individuels par programme (appelés «fiches de programme») ainsi que la répartition agrégée par nature des charges et des produits.

Enfin, le document comporte des annexes qui apportent d'autres informations sur le système de financement du budget de l'Union et sur la répartition des Pays-membres en 2018 en fonction de leur classe de contribution.

Bishar A. Hussein
Directeur général

Partie I – Contexte

1. Stratégie postale mondiale d'Istanbul

Afin de surmonter les principales difficultés et de saisir les opportunités existantes et futures, l'UPU a mené une vaste consultation qui a vu la participation active de 89% des Pays-membres. Elle a débouché sur une nouvelle vision et sur une stratégie ambitieuse pour l'Union en phase avec la mission de l'organisation et avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Comme indiqué dans le préambule de la Constitution, l'UPU a pour vocation de stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles pour faciliter la communication entre habitants de la planète. Dans ce contexte, et sur la base des trois piliers que sont l'innovation, l'intégration et l'inclusion, la vision de l'UPU est d'aider le secteur postal à être perçu comme un accélérateur du développement inclusif et comme une composante essentielle de l'économie mondiale.

La SPMI s'appuiera sur trois buts principaux:

- But 1: améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau grâce à la qualité de service, à des chaînes logistiques efficaces et sûres, à l'élaboration de normes et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'à des processus d'exploitation et à une réglementation rationalisés.
- But 2: offrir des produits durables et modernes grâce à la modernisation et à l'intégration complète du portefeuille des produits et des systèmes de rémunération sous-jacents, à l'accélération du développement de solutions de commerce électronique, à la promotion de la mise en place de divers produits et services et à la facilitation du commerce par le réseau postal.
- But 3: favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur grâce à la participation à la définition et au développement de l'obligation de service universel, à l'élaboration et à la mise en place de mesures de développement et de coopération appropriées, à la promotion d'une meilleure information sur le marché et le secteur, à l'amélioration de l'efficacité en matière de politique et de régulation ainsi qu'à la mobilisation en faveur du développement environnemental et durable.

Ces trois buts doivent être appuyés par 15 programmes et un moyen d'action complémentaire:

<i>But 1 – Améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau</i>	<i>But 2 – Offrir des produits durables et modernes</i>	<i>But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur</i>
1. Qualité de service	1. Commerce électronique et facilitation du commerce	1. Obligation de service universel
2. Chaîne logistique et sécurité	2. Inclusion financière et services financiers	2. Politique, régulation et stratégie
3. Processus comptables et opérationnels	3. Diversification et harmonisation des produits et services	3. Informations sur le marché et le secteur
4. Technologies de l'information et de la communication	4. Rémunération intégrée	4. Développement durable
5. Normalisation	5. Services électroniques	5. Développement des capacités
Moyen d'action complémentaire		
Coopération au développement		

La réalisation de ces buts devrait s'appuyer en outre sur le soutien fonctionnel de l'organisation, qui inclut les activités permanentes du Bureau international (Cabinet, finances, ressources humaines, affaires juridiques et logistique).

À l'occasion des conférences stratégiques régionales organisées par l'UPU dans la perspective du Congrès d'Istanbul, les domaines ci-dessous ont été identifiés comme des priorités régionales clés pour l'organisation, en complément de la SPMI:

- Commerce électronique.
- Services financiers.
- Efficacité opérationnelle.

De ce fait, ces domaines prioritaires auront également besoin d'être pris en considération durant le cycle 2017–2020, particulièrement dans le cadre du développement et de la coopération.

2. Plan d'activités d'Istanbul

En 2012, le Congrès de Doha avait introduit une nouvelle pratique selon laquelle un plan d'activités quadriennal est développé et approuvé par le Congrès pour guider les activités de l'UPU durant le cycle subséquent. De ce fait, conjointement avec la SPMI, le Congrès d'Istanbul a adopté le plan d'activités d'Istanbul pour la période 2017–2020.

Le premier chapitre de ce plan est consacré aux principales tendances dans le macroenvironnement de l'UPU qui peuvent avoir une incidence sur les activités de l'organisation. Le deuxième chapitre décrit la mission de l'UPU ainsi que la vision et la stratégie pour le cycle 2017–2020. Le troisième chapitre s'articule autour des objectifs à atteindre (inclus notamment dans plus de 40 propositions de travail) et des ressources que l'UPU utilisera pour déployer la stratégie et contrôler sa mise en œuvre.

Outre les trois chapitres principaux précités, le plan comprend en annexes d'autres détails concernant les propositions de travail (dans la forme sous laquelle elles avaient été soumises et approuvées lors de la session conjointe Conseil d'administration (CA)/Conseil d'exploitation postale (CEP) de février 2016) et les aspects financiers correspondants ainsi que la toute dernière liste des propositions du Congrès.

3. Du plan d'activités d'Istanbul au Programme et budget

Le plan d'activités d'Istanbul 2017–2020 forme la base des Programmes et budgets annuels approuvés par le CA. De cette manière, un lien direct est établi entre la stratégie, les travaux détaillés prévus pour le cycle et le budget spécifique nécessaire à la mise en œuvre.

La structure du budget est en phase avec celle de la SPMI et du plan d'activités: les sections consacrées aux budgets sont organisées en buts, programmes et projets. Un numéro de projet est attribué à chaque projet, permettant ainsi son suivi facilité en remontant directement au but et au programme exacts de la stratégie auxquels le projet en question appartient. Par exemple, le projet 3.2.1 est le premier projet du deuxième programme (Politique, régulation et stratégie) du but 3 (Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur).

Par ailleurs, aux fins du présent document, le moyen d'action complémentaire (coopération au développement) et les activités de soutien fonctionnel (ressources humaines, finances, etc.) ont reçu des numéros de buts spécifiques, à savoir 4 et 5.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de tous les projets, triés par but et par programme, avec une référence directe à la proposition de travail du plan d'activités ou à la proposition d'ordre général (proposition de pays) correspondante.

But 1 – Améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
1.1 Qualité de service	1.1.1 Améliorer la qualité de service des opérateurs désignés	Proposition de travail 21
	1.1.2 Système de contrôle mondial (GMS)	Proposition de travail 23
	1.1.3 Modèle du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS)	Proposition de travail 38
	1.1.4 EMS	Proposition de travail 02

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
1.2 Chaîne logistique et sécurité	1.2.1 Sécurité	Proposition de travail 07
	1.2.2 Sécurité informatique	Proposition d'ordre général 31/C 17/2016
	1.2.3 Transport	Proposition de travail 10
	1.2.4 Douanes	Proposition de travail 13
	1.2.5 Adressage	Proposition de travail 31
	1.2.6 Systèmes d'information géographique/ adressage	Proposition d'ordre général 27/C 16/2016
1.3 Processus comptables et opérationnels	1.3.1 Questions opérationnelles et comptables	Proposition de travail 08
	1.3.2 Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing	Proposition de travail 15
1.4 Technologies de l'information et de la communication	1.4.1 Coopérative télématique	Proposition de travail 03
1.5 Normalisation	1.5.1 Normalisation	Proposition de travail 05

But 2 – Offrir des produits durables et modernes

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
2.1 Commerce électronique et facilitation du commerce	2.1.1 Facilitation du commerce	Proposition de travail 30
	2.1.2 ECOMPRO	Proposition de travail 32
	2.1.3 Chaîne de valeur en ligne pour le commerce électronique	Proposition de travail 33
2.2 Inclusion financière et services financiers	2.2.1 Groupe d'utilisateurs PPS*Clearing	Proposition de travail 14
	2.2.2 Inclusion financière	Proposition de travail 18
	2.2.3 Réseau postal mondial de paiement électronique (WEPPN)	Proposition de travail 29
	2.2.4 Services postaux de paiement	Proposition de travail 44
2.3 Diversification et harmonisation des produits et services	2.3.1 Développement de produits physiques	Proposition de travail 01
	2.3.2 Plan d'intégration des produits	Proposition de travail 04
	2.3.3 Marketing direct	Proposition de travail 09
	2.3.4 Philatélie	Proposition de travail 11
	2.3.5 Coupons-réponse internationaux	Proposition de travail 12

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
2.4 Rémunération intégrée	2.4.1 Plan de rémunération intégrée	Proposition de travail 24
	2.4.2 Classification aux fins du FAQS	Proposition de travail 25
	2.4.3 Frais terminaux	Proposition de travail 26
	2.4.4 Système des quotes-parts territoriales d'arrivée et ECOMPRO	Proposition de travail 27
	2.4.5 Groupe d'utilisateurs «Lien avec la qualité de service»	Proposition de travail 28
2.5 Services électroniques	2.5.1 Services postaux électroniques	Proposition de travail 34
	2.5.2 .POST	Proposition de travail 35
	2.5.3 Transformation numérique (de l'UPU)	Proposition de travail 37

But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
3.1 Obligation de service universel	3.2.1 Régulation postale	Proposition de travail 39
3.2 Politique, régulation et stratégie	3.2.2 Mécanisme de sanctions	Proposition de travail 40
	3.2.3 Comité consultatif	Proposition de travail 41
	3.2.4 Accès aux produits et services de l'UPU	Proposition de travail 43
	3.3 Informations sur le marché et le secteur	3.3.1 Études de marché
3.4 Développement durable	3.3.2 Économie postale	Proposition de travail 17
	3.3.3 Développement des marchés	Proposition de travail 06
	3.4.1 Développement durable	Proposition de travail 19
	3.4.2 Postal Carbon Fund®	Proposition d'ordre général 10/C 12/2016
	3.4.3 Gestion des risques liés aux catastrophes et aide d'urgence	Proposition de travail 20
	3.4.3 Gestion des risques liés aux catastrophes et aide d'urgence	Proposition d'ordre général 8/C 14/2016

Moyen d'action complémentaire – Coopération au développement

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
4.1 Coopération au développement	4.1.1 Politique en matière de coopération au développement	Proposition de travail 16

Soutien fonctionnel

<i>Programme</i>	<i>Numéro de projet et description</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général/résolution du Congrès</i>
5.1 Cabinet, stratégie et communication	5.1.1 Direction générale et Cabinet	S-Cab
	5.1.2 Gouvernance	S-Cab
	5.1.3 Stratégie	S-Cab
	5.1.4 Communication	S-Cab
5.2 Finances	5.2.1 Gestion générale de la Direction des finances (CA, audit, etc.)	S-Fin
	5.2.2 Programme et budget	S-Fin
	5.2.3 Rapports de gestion financière	S-Fin
	5.2.4 Comptabilité et trésorerie	S-Fin
	5.2.5 Caisse de prévoyance de l'UPU	Proposition d'ordre général 37/C 31/2016
	5.2.6 Gestion financière du FAQS	S-Fin
	5.2.7 Étude du système de contribution de l'UPU	Proposition d'ordre général 22/C 29/2016
	5.2.8 Mobilisation de fonds	S-Fin
5.3 Ressources humaines	5.3.1 Gestion des ressources humaines et politique en la matière	S-RH
	5.3.2 Gestion de la formation et politique en la matière	S-RH
5.4 Affaires juridiques et conformité/gouvernance	5.4.1 Conseil et aide juridiques	S-Juridique
5.5 Logistique	5.5.1 Services de conférences et de réunions	S-Log
	5.5.2 Services et assistance informatiques	S-Log
	5.5.3 Services de courrier, de télécommunications et de documentation (bibliothèque)	S-Log
	5.5.4 Entretien du bâtiment, mobilier et fournitures	S-Log
5.6 Secrétariat et gestion des Conseils de l'UPU	5.6.1 Administration et secrétariat du CA	S-Sec
	5.6.2 Administration et secrétariat du CEP	S-Sec
	5.6.3 Gestion du travail de l'Union/réforme	Proposition d'ordre général 36/C 27/2016
5.7 Services de traduction	5.7.1 Traduction	S-Trad

Partie II – Budget 2018

1. Aperçu du budget 2018 par programme (en francs suisses)

	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)			Ressources extrabudgétaires (troisième pilier)			Total	
	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total		
But 1 – Améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau											
1.1	Qualité de service	1 432 800	581 800	2 014 600	2 589 600	812 500	3 402 100	0	5 141 500	5 141 500	10 558 200
1.2	Chaîne logistique et sécurité	951 960	228 000	1 179 960	0	0	0	1 178 400	105 000	1 283 400	2 463 360
1.3	Processus comptables et opérationnels	338 800	0	338 800	127 200	53 000	180 200	0	0	0	519 000
1.4	Technologies de l'information et de la communication	0	450 000	450 000	7 664 400	3 378 500	11 042 900	0	0	0	11 492 900
1.5	Normalisation	277 200	55 000	332 200	0	0	0	0	0	0	332 200
	Total du but 1	3 000 760	1 314 800	4 315 560	10 381 200	4 244 000	14 625 200	1 178 400	5 246 500	6 424 900	25 365 660
But 2 – Offrir des produits durables et modernes											
2.1	Commerce électronique et facilitation du commerce	340 800	313 500	654 300	0	0	0	0	0	0	654 300
2.2	Inclusion financière et services financiers	835 600	319 500	1 155 100	0	103 000	103 000	0	711 000	711 000	1 969 100
2.3	Diversification et harmonisation des produits et services	926 760	195 000	1 121 760	566 400	386 000	952 400	219 600	110 000	329 600	2 403 760
2.4	Rémunération intégrée	681 600	85 000	766 600	0	0	0	0	0	0	766 600
2.5	Services électroniques	277 200	177 000	454 200	496 800	230 000	726 800	0	25 000	25 000	1 206 000
	Total du but 2	3 061 960	1 090 000	4 151 960	1 063 200	719 000	1 782 200	219 600	846 000	1 065 600	6 999 760

	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)			Ressources extrabudgétaires (troisième pilier)			Total
	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total	Personnel	Autre	Total	
But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur										
3.1	Obligation de service universel	518 000	70 750	588 750	0	0	0	0	0	588 750
3.2	Politique, régulation et stratégie	554 400	80 000	634 400	0	0	0	0	0	634 400
3.3	Informations sur le marché et le secteur	92 400	15 000	107 400	0	0	0	0	0	662 000
	Total du but 3	1 164 800	165 750	1 330 550	0	0	0	0	185 000	1 885 150
Moyen d'action complémentaire – Coopération au développement										
4.1	Coopération au développement	2 896 080	2 888 000	5 784 080	0	0	0	0	423 000	6 207 080
	Total pour la coopération au développement	2 896 080	2 888 000	5 784 080	0	0	0	0	423 000	6 207 080
Soutien fonctionnel										
5.1	Cabinet, stratégie et communication	2 936 880	877 100	3 813 980	0	0	0	0	80 000	3 893 980
5.2	Finances	1 984 000	256 000	2 240 000	530 640	362 000	892 640	0	0	3 132 640
5.3	Ressources humaines	1 386 240	989 370	2 375 610	0	0	0	0	0	2 375 610
5.4	Affaires juridiques et conformité/gouvernance	915 600	40 000	955 600	0	0	0	0	0	955 600
5.5	Logistique	2 505 000	6 214 000	8 719 000	0	0	0	0	127 200	8 926 200

	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>			<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>			<i>Ressources extrabudgétaires (troisième pilier)</i>			<i>Total</i>
	<i>Personnel</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>	<i>Personnel</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>	<i>Personnel</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>	
5.6 Secrétariat et gestion des Conseils de l'UPU	949 600	114 700	1 064 300	0	0	0	184 800	0	184 800	1 249 100
5.7 Services de traduction	2 484 360	0	2 484 360	0	0	0	0	0	0	2 484 360
Total pour le soutien fonctionnel	13 161 680	8 491 170	21 652 850	530 640	362 000	892 640	312 000	160 000	472 000	23 017 490
Total général	23 285 280	13 949 720	37 235 000	11 975 040	5 325 000	17 300 040	2 079 600	6 860 500	8 940 100	63 475 140

2. Fiches de programme

But 1 – Améliorer l’interopérabilité de l’infrastructure du réseau

Le premier but de la SPMI comprend cinq programmes:

- Programme 1.1 – Qualité de service
- Programme 1.2 – Chaîne logistique et sécurité
- Programme 1.3 – Processus comptables et opérationnels
- Programme 1.4 – Technologies de l’information et de la communication
- Programme 1.5 – Normalisation

Les explications détaillées de ces programmes sont présentées ci-dessous.

Programme 1.1 – Qualité de service

Mandat et objectifs

Le programme est constitué de quatre projets principaux soutenus par des propositions de travail figurant dans le plan d’activités. L’amélioration de la qualité de service est principalement dictée par le projet 1.1.1, visant à améliorer la conformité avec la norme de qualité mondiale J + 5. Ce projet est appuyé par le GMS, qui encourage l’utilisation accrue de son système GMS STAR. Grâce au modèle de FAQs, les projets sont mis en œuvre et les améliorations sont évaluées dans toutes les régions pour consolider les liaisons les plus faibles du réseau. Enfin, les projets EMS sont axés sur l’amélioration de la qualité des performances du service de bout en bout et encouragent les membres de la Coopérative EMS à intégrer pleinement le transport, les douanes et les messages EDI pour améliorer le commerce électronique.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d’activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
1.1.1 Améliorer la qualité de service des opérateurs désignés	Proposition de travail 21	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Qualité de service»)
1.1.2 GMS	Proposition de travail 23	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Qualité de service»)
1.1.3 Modèle du FAQs	Proposition de travail 38	C 9/2016	CA/CEP – FAQs
1.1.4 EMS	Proposition de travail 02	C 4/2016	CEP – Coopérative EMS

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	(troisième pilier)				
	P	G			P	G			Personnel (m/h)	Autre (CHF)		Total (CHF)	
1.1.1	30	24	357 000	1 073 400	0	0	0	0	0	0	20 000	20 000	1 093 400
1.1.2	30	24	224 800	941 200	0	0	0	0	0	0	5 121 500	5 121 500	6 062 700
1.1.3	0	0	0	0	24	48	0	878 400	0	0	0	0	878 400
1.1.4	0	0	0	0	12	144	812 500	2 523 700	0	0	0	0	2 523 700
Total	60	48	581 800	2 014 600	36	192	812 500	3 402 100	0	0	5 141 500	5 141 500	10 558 200

Programme 1.2 – Chaîne logistique et sécurité

Mandat et objectifs

Le programme couvre quatre propositions de travail figurant dans le plan d'activités et deux résolutions du Congrès. L'objectif général du programme est de renforcer et de sécuriser la chaîne logistique, notamment en matière de sécurité informatique. Concernant le transport, les opérateurs désignés sont encouragés à échanger des messages EDI normalisés avec leurs homologues, les douanes et les compagnies aériennes pour permettre la transmission d'informations. Le projet douanier est mené en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et encourage l'adoption de normes de messagerie conjointes OMD–UPU dans le cadre des échanges de données électroniques préalables. Enfin, le projet sur l'adressage et le système d'information géographique vise à accroître le nombre de pays appliquant la norme S42 et utilisant la base de données POST*CODE.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
1.2.1 Sécurité	Proposition de travail 07	C 24/2016	Commission 1 du CEP (Groupe «Sécurité postale»/Comité de contact «OACI–UPU»)
1.2.2 Sécurité informatique	Proposition d'ordre général 31	C 17/2016	Commission 1 du CEP
1.2.3 Transport	Proposition de travail 10	C 24/2016	Commission 1 du CEP (Groupe «Transport»/Comité de contact «IATA–UPU»)
1.2.4 Douanes	Proposition de travail 13	C 24/2016	Commission 1 du CEP (Groupe «Douanes»/Comité de contact «OMD–UPU»)
1.2.5 Adressage	Proposition de travail 31	C 24/2016, C 16/2016	Commission 1 du CEP
1.2.6 Systèmes d'information géographique/adressage	Proposition d'ordre général 27	C 24/2016	Commission 1 du CEP

Programme 2.2 – Inclusion financière et services financiers

Mandat et objectifs

Le programme comprend quatre propositions de travail figurant dans le plan d'activités. PPS*Clearing couvre les services de compensation pour le règlement des comptes dans le domaine des services financiers et vise à augmenter son nombre d'adhérents, la fréquence de la compensation et à renforcer la sécurité du système. Afin de permettre aux Pays-membres de lancer et de développer des services financiers inclusifs et durables, le projet sur l'inclusion financière comprend l'organisation de forums avec la participation de tous les acteurs concernés, la conduite d'études et vise à augmenter le nombre de pays bénéficiant de l'assistance technique en matière d'inclusion financière. Les projets sur le réseau postal mondial de paiement électronique (WEPPN) et les services postaux de paiement visent à fournir aux Pays-membres des solutions innovantes liées aux services financiers. Les objectifs consistent à réduire le coût des transferts d'argent en proposant des produits et des services plus abordables et à augmenter la performance et le volume des transactions réalisées dans le cadre des services postaux de paiement.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
2.2.1 Groupe d'utilisateurs PPS*Clearing	Proposition de travail 14	C 24/2016	Commission 4 du CEP (Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing)
2.2.2 Inclusion financière	Proposition de travail 18	C 24/2016	Commission 4 du CA
2.2.3 WEPPN	Proposition de travail 29	C 24/2016	Commission 4 du CEP (Groupe Posttransfer)
2.2.4 Services postaux de paiement	Proposition de travail 44	C 8/2016	Commission 4 du CEP (Groupe «Réglementation et normes»)

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)			
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			(troisième pilier)					
	P	G			P	G	Total (CHF)	P	G		Total (CHF)		
2.2.1	4	0	0	61 600	0	0	77 000	77 000	0	0	0	0	138 600
2.2.2	6	0	15 000	107 400	0	0	0	0	0	0	611 000	611 000	718 400
2.2.3	18	6	242 000	582 800	0	0	26 000	26 000	0	0	0	0	608 800
2.2.4	18	6	62 500	403 300	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000	503 300
Total	46	12	319 500	1 155 100	0	0	103 000	103 000	0	0	711 000	711 000	1 969 100

Programme 2.3 – Diversification et harmonisation des produits et services

Mandat et objectifs

Le programme couvre cinq propositions de travail figurant dans le plan d'activités. Le projet sur le développement de produits physiques vise à augmenter le volume de produits physiques et de produits avec suivi. Son projet connexe sur le plan d'intégration des produits vise à compléter la mise en œuvre des étapes 1 et 2 de sa feuille de route. La proposition sur le marketing direct vise essentiellement à organiser des formations, à lancer des études et à augmenter le nombre d'opérateurs désignés proposant des produits et services de marketing direct. Les projets sur la philatélie et sur les coupons-réponse internationaux (CRI) visent à augmenter le nombre de timbres auxquels un numéro est attribué via le système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS), le nombre de pays adhérents au WNS et les revenus globaux perçus grâce à la vente des CRI.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
2.3.1 Développement de produits physiques	Proposition de travail 01	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Développement des services physiques, commerce électronique et intégration»)
2.3.2 Plan d'intégration des produits	Proposition de travail 04	C 15/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Développement des services physiques, commerce électronique et intégration»)
2.3.3 Marketing direct	Proposition de travail 09	C 24/2016	Commission 3 du CEP (Forum pour le développement du marketing direct)
2.3.4 Philatélie	Proposition de travail 11	C 24/2016, C 13/2016	Commission 3 du CEP (Association mondiale pour le développement de la philatélie)
2.3.5 Coupons-réponse internationaux	Proposition de travail 12	C 24/2016	Commission 3 du CEP (Association mondiale pour le développement de la philatélie)

Budget 2018

N°	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>				<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>						<i>Total (CHF)</i>		
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>			<i>(troisième pilier)</i>					
	<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>	<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>			
2.3.1	17,4	6	37 000	368 560	0	0	0	0	0	0	0	0	368 560
2.3.2	18	6	41 000	381 800	0	0	0	0	0	0	0	0	381 800
2.3.3	0	0	0	0	0	0	0	0	6	12	110 000	329 600	329 600
2.3.4	0	24	117 000	371 400	12	12	158 000	470 000	0	0	0	0	841 400
2.3.5	0	0	0	0	0	24	228 000	482 400	0	0	0	0	482 400
Total	35,4	36	195 000	1 121 760	12	36	386 000	952 400	6	12	110 000	329 600	2 403 760

*Programme 2.4 – Rémunération intégrée**Mandat et objectifs*

Le programme sur la rémunération intégrée est constitué de cinq projets basés sur des propositions de travail figurant dans le plan d'activités. Le plan de rémunération intégrée vise à augmenter le nombre de membres satisfaits quant aux taux calculés, aux recueils et guides publiés par le Bureau international et à augmenter le nombre de pays et territoires faisant partie du système cible. Le projet sur les frais terminaux vise à satisfaire les membres dans des domaines semblables et à calculer le nombre d'opérateurs désignés recevant une prime pour le suivi et la localisation des colis pour la distribution par rapport au nombre total d'opérateurs désignés. Le nombre d'opérateurs désignés recevant des primes pour les éléments de service dans le cadre du système de quotes-parts territoriales d'arrivée est calculé sur la base du projet 2.4.4. Le projet concernant le Groupe d'utilisateurs «Lien avec la qualité de service» (GULQ) vise à augmenter le nombre d'opérateurs désignés du système cible et participant au système de lien avec la qualité de service et à encourager les opérateurs désignés à atteindre leurs objectifs.

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
2.4.1 Plan de rémunération intégrée	Proposition de travail 24	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Intégration des systèmes de rémunération»)/Commission 2 du CA («Questions de gouvernance en matière de rémunération»)
2.4.2 Classification aux fins du FAQs	Proposition de travail 25	C 24/2016, C 7/2016	Commission 2 du CA
2.4.3 Frais terminaux	Proposition de travail 26	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Intégration des systèmes de rémunération»)/Commission 2 du CA (Groupe «Questions de gouvernance en matière de rémunération»)
2.4.4 Système des quotes-parts territoriales d'arrivée et ECOMPRO	Proposition de travail 27	C 24/2016	Commission 2 du CEP (Groupe «Intégration des systèmes de rémunération»)
2.4.5 Groupe d'utilisateurs «Lien avec la qualité de service»	Proposition de travail 28	C 24/2016	Commission 2 du CEP (GULQ)

Budget 2018

N°	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>				<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>						<i>Total (CHF)</i>		
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>			<i>(troisième pilier)</i>					
	<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>	<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>			
2.4.1	12	4	60 000	287 200	0	0	0	0	0	0	0	0	287 200
2.4.2	6	2	5 000	118 600	0	0	0	0	0	0	0	0	118 600
2.4.3	6	2	5 000	118 600	0	0	0	0	0	0	0	0	118 600
2.4.4	6	2	5 000	118 600	0	0	0	0	0	0	0	0	118 600
2.4.5	6	2	10 000	123 600	0	0	0	0	0	0	0	0	123 600
Total	36	12	85 000	766 600	0	0	0	0	0	0	0	0	766 600

Programme 2.5 – Services électroniques

Mandat et objectifs

Les innovations en matière de services électroniques figurent dans ce programme, qui couvre trois propositions de travail. Le projet sur les services postaux électroniques encourage les opérateurs désignés à fournir des applications mobiles et des services numériques transfrontaliers et à mettre en œuvre une législation en matière de services postaux électroniques. Le projet .POST vise à réduire davantage le nombre d'incidents en matière de sécurité et à augmenter le nombre de noms de domaine .POST et de services transfrontaliers basés sur .POST. Enfin, le projet sur la transformation numérique de l'UPU vise à encourager l'utilisation des outils de TIC lors des réunions du Bureau international et des Conseils et à augmenter le nombre d'opérateurs désignés fournissant des services postaux accessibles via plusieurs canaux.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet		Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
2.5.1	Services postaux électroniques	Proposition de travail 34	C 24/2016	Commission 3 du CEP (Groupe «Développement des services physiques, commerce électronique et intégration»)/ Commission 4 du CA
2.5.2	.POST	Proposition de travail 35	C 24/2016	CEP (.POST)
2.5.3	Transformation numérique (de l'UPU)	Proposition de travail 37	C 24/2016	Commission 3 du CEP (Groupe «Développement des services électroniques»)

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)			
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			(troisième pilier)					
	P	G			P	G	Total (CHF)	P	G		Total (CHF)		
2.5.1	6	0	97 000	189 400	0	0	0	0	0	0	25 000	25 000	214 400
2.5.2	6	0	0	92 400	24	12	230 000	726 800	0	0	0	0	819 200
2.5.3	6	0	80 000	172 400	0	0	0	0	0	0	0	0	172 400
Total	18	0	177 000	454 200	24	12	230 000	726 800	0	0	25 000	25 000	1 206 000

But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur

Le troisième but de la SPMI comprend quatre programmes:

- Programme 3.1 – Obligation de service universel
- Programme 3.2 – Politique, régulation et stratégie
- Programme 3.3 – Informations sur le marché et le secteur
- Programme 3.4 – Développement durable

Les explications détaillées de ces programmes sont présentées ci-dessous.

*Programmes 3.1 – Obligation de service universel et 3.2 – Politique, régulation et stratégie**Mandat et objectifs*

Les programmes concernant l'obligation de service universel et les questions de politique, de régulation et de stratégie couvrent quatre propositions de travail figurant dans le plan d'activités. Le projet principal sur la régulation postale comprend l'organisation de conférences et d'ateliers pour diffuser des informations et débattre de l'évolution de la régulation postale et le calcul du nombre de pays mettant en œuvre le service postal universel et ses mécanismes de financement. Le projet relatif au Comité consultatif, qui représente les intérêts du secteur postal élargi et sert de cadre à un dialogue efficace entre les parties intéressées, vise à augmenter le nombre de ses membres. Enfin, la politique d'accès aux produits et services de l'UPU doit être mise en œuvre au cours du cycle.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
3.2.1 Régulation postale	Proposition de travail 39	C 21/2016	Commission 2 du CA
3.2.2 Mécanisme de sanctions	Proposition de travail 40	C 25/2016	Plénière du CA
3.2.3 Comité consultatif	Proposition de travail 41	C 24/2016	Plénière du CA
3.2.4 Interconnexion des produits et des services de l'UPU	Proposition de travail 43	C 10/2016	Commission 2 du CA

Budget 2018

N°	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>				<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>						<i>Total (CHF)</i>			
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>			<i>(troisième pilier)</i>						
	<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>	<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>				
3.2.1	9	4	40 750	221 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 750
3.2.2	3	2	0	67 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 400
3.2.3	6	6	30 000	186 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 000
3.2.4	6	2	0	113 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 600
Total	24	14	70 750	588 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	588 750

*Programme 3.3 – Informations sur le marché et le secteur**Mandat et objectifs*

Le programme couvre deux propositions de travail figurant dans le plan d'activités. Le projet sur les études de marché consiste à consolider et à publier des données postales et d'études de marché. Le projet sur l'économie postale vise à augmenter le nombre de citations et de références aux publications de l'UPU sur l'économie postale, à augmenter le pourcentage de messages EDI utilisés à des fins d'analyse des questions économiques postales mondiales et à renforcer l'inclusion d'indicateurs relatifs au secteur postal au cadre d'indicateurs concernant les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
3.3.1 Études de marché	Proposition de travail 06	C 24/2016, C 11/2016	Commission 3 du CA
3.3.2 Économie postale	Proposition de travail 17	C 24/2016	Commission 3 du CA
3.3.3 Développement des marchés	Proposition de travail 06	C 24/2016, C 11/2016	Commission 3 du CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						(troisième pilier)			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	
	P	G			P	G			P	G			
3.3.1	12	0	10 000	194 800	0	0	0	0	0	0	0	0	194 800
3.3.2	12	0	40 000	224 800	0	0	0	0	0	0	0	0	224 800
3.3.3	12	0	30 000	214 800	0	0	0	0	0	0	0	0	214 800
Total	36	0	80 000	634 400	0	0	0	0	0	0	0	0	634 400

Programme 3.4 – Développement durable

Mandat et objectifs

Les activités relatives au développement durable s'inscrivent surtout dans le cadre du projet 3.4.1, lequel vise à augmenter le nombre de participants mettant en place l'outil en ligne de calcul des émissions de carbone et d'établissement de rapports, de pays bénéficiant d'une assistance technique pour l'évaluation et la réduction des émissions de carbone et le nombre d'opérateurs désignés fixant des objectifs de réduction des émissions de carbone. Le projet connexe sur la gestion des risques liés aux catastrophes et l'aide d'urgence vise à augmenter le nombre d'employés formés grâce au module TRAINPOST, le nombre de pays bénéficiant de l'assistance technique pour la mise en œuvre du guide de l'UPU concernant la gestion des risques liés aux catastrophes, et le nombre de pays mettant en œuvre une nouvelle politique basée sur le guide.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités/ proposition d'ordre général	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
3.4.1 Développement durable	Proposition de travail 19	C 24/2016	Commission 5 du CA
3.4.2 Fonds de compensation carbone pour le secteur postal	Proposition de pays/ proposition d'ordre général 10	C 12/2016	Commission 5 du CA
3.4.3 Gestion des risques liés aux catastrophes et aide d'urgence	Proposition de travail 20/ proposition de pays/ proposition d'ordre général 08	C 24/2016, C 14/2016	Commission 5 du CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)			Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						(troisième pilier)			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	
	P	G			P	G			P	G			
3.4.1	6	0	15 000	107 400	0	0	0	0	12	0	0	184 800	292 200
3.4.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.3	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	185 000	369 800	369 800
Total	6	0	15 000	107 400	0	0	0	0	24	0	185 000	554 600	662 000

Moyen d'action complémentaire – Coopération au développement

Le moyen d'action complémentaire (coopération au développement) comprend le programme 4.1 (Coopération et développement).

Les explications détaillées concernant ce programme sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 4.1 – Coopération et développement

Mandat et objectifs

Ce programme est un programme transversal qui contribue à l'ensemble des domaines relevant des buts stratégiques. Parmi ses principaux objectifs figurent la formulation et la mise en œuvre des plans de développement régional, les projets régionaux clés, les projets régionaux de portée limitée, les projets thématiques régionaux de portée nationale, les ateliers de formation et les forums Unions restreintes/UPU. En outre, l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de soutien de l'UPU sont des activités relevant également de la réforme du secteur postal, de la réglementation et de l'adressage, entre autres.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
4.1.1 Politique en matière de coopération au développement	Proposition de travail 16	C 24/2016	Commission 5 du CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)				
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)							
	P	G			P	G	Total (CHF)	P	G	Total (CHF)					
4.1.1	132	76,8	2 888 000	5 784 080	0	0	0	0	0	0	0	0	423 000	423 000	6 207 080
Total	132	76,8	2 888 000	5 784 080	0	0	0	0	0	0	0	0	423 000	423 000	6 207 080

Soutien fonctionnel

Dans le cadre de la SPMI, le soutien fonctionnel s'applique à sept programmes:

- Programme 5.1 – Cabinet, stratégie et communication
- Programme 5.2 – Finances
- Programme 5.3 – Ressources humaines
- Programme 5.4 – Affaires juridiques et conformité/gouvernance
- Programme 5.5 – Logistique
- Programme 5.6 – Secrétariat et gestion des Conseils de l'UPU
- Programme 5.7 – Services de traduction

Les explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 5.1 – Cabinet, stratégie et communication

Mandat et objectifs

L'objet de ce programme est d'épauler dans leurs tâches le Directeur général et le Vice-Directeur général, qui sont les deux plus hauts dirigeants de l'organisation. Il couvre les quatre éléments suivants: le Cabinet, la communication et la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes d'information de gestion.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
5.1.1 Direction générale et Cabinet	S-Cab	C 24/2016, C 23/2016	CA
5.1.2 Gouvernance	S-Cab	C 24/2016	CA
5.1.3 Stratégie	S-Cab	C 23/2016	CA
5.1.4 Communication	S-Cab	C 24/2016	CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	(troisième pilier)				
	P	G			P	G			Personnel (m/h)	Autre (CHF)		Total (CHF)	
5.1.1	48	64,8	200 000	1 773 680	0	0	0	0	0	0	0	0	1 773 680
5.1.2	24	7,2	160 000	529 600	0	0	0	0	0	0	0	0	529 600
5.1.3	24	12	120 000	616 800	0	0	0	0	0	0	0	0	616 800
5.1.4	36	12	397 100	893 900	0	0	0	0	0	0	80 000	0	973 900
Total	132	96	877 100	3 813 980	0	0	0	0	0	0	80 000	0	3 893 980

Programme 5.2 – Finances

Mandat et objectifs

Ce programme porte sur la gestion financière de l'organisation. Cela comprend la préparation des états financiers et du budget ainsi que le traitement des transactions financières de l'Union (factures, salaires, pensions et autres paiements) et des contributions des Pays-membres.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
5.2.1 Gestion générale de la Direction des finances (CA, audit, etc.)	S-Fin	C 24/2016, C 19/2016, C 26/2016	CA
5.2.2 Programme et budget	S-Fin	C 24/2016	CA
5.2.3 Rapports de gestion financière	S-Fin	C 24/2016	CA

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
5.2.4 Comptabilité et trésorerie	S-Fin	C 24/2016	CA
5.2.5 Caisse de prévoyance de l'UPU	S-Fin	C 24/2016, C 31/2016	CA
5.2.6 Gestion financière du FAQs	S-Fin	C 24/2016	CA
5.2.7 Étude du système de contribution de l'UPU	S-Fin	C 24/2016, C 29/2016	CA
5.2.8 Mobilisation de fonds	S-Fin	C 24/2016	CA

Budget 2018

N°	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>				<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>						<i>Total (CHF)</i>		
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>(troisième pilier)</i>			<i>Total (CHF)</i>	
	<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>			<i>Personne l (m/h)</i>	<i>Autre (CHF)</i>			<i>P</i>
5.2.1	9	6	95 000	317 700	0	0	0	0	0	0	0	0	317 700
5.2.2	15	6	0	306 900	0	0	0	0	0	0	0	0	306 900
5.2.3	5	2,4	20 000	122 440	0	0	0	0	0	0	0	0	122 440
5.2.4	14,6	54	6 000	807 340	0	0	0	0	0	0	0	0	807 340
5.2.5	12	7,2	130 000	391 120	0	0	0	0	0	0	0	0	391 120
5.2.6	2	0	0	34 900	7,2	39,6	362 000	892 640	0	0	0	0	927 540
5.2.7	4	0	0	69 800	0	0	0	0	0	0	0	0	69 800
5.2.8	12	0	5 000	189 800	0	0	0	0	0	0	0	0	189 800
Total	73,6	75,6	256 000	2 240 000	7,2	39,6	362 000	892 640	0	0	0	0	3 132 640

Programme 5.3 – Ressources humaines

Mandat et objectifs

Ce programme comprend la gestion quotidienne du personnel du Bureau international et l'organisation des recrutements et des formations. Il couvre la gestion des parcours professionnels, les relations avec l'Association du personnel et la mise en œuvre des règlements et des politiques ayant trait au personnel.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
5.3.1 Gestion des ressources humaines et politique en la matière	S-RH	C 24/2016	CA
5.3.2 Gestion de la formation et politique en la matière	S-RH	C 24/2016	CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)
	P	G			P	G			P	G			
5.3.1	36	62,4	659 370	1 797 210	0	0	0	0	0	0	0	0	1 797 210
5.3.2	12	6	330 000	578 400	0	0	0	0	0	0	0	0	578 400
Total	48	68,4	989 370	2 375 610	0	0	0	0	0	0	0	0	2 375 610

*Programme 5.4 – Affaires juridiques et conformité/gouvernance**Mandat et objectifs*

L'objectif de ce programme est de veiller au bien-fondé des décisions des organes de l'UPU et des mesures prises par l'UPU sur le plan juridique. Il comprend également la fourniture de conseils juridiques aux organes de l'UPU et au Bureau international.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
5.4.1 Conseil et aide juridiques	S-Juridique	C 24/2016, C 3/2016	CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)
	P	G			P	G			P	G			
5.4.1	48	12	40 000	955 600	0	0	0	0	0	0	0	0	955 600
Total	48	12	40 000	955 600	0	0	0	0	0	0	0	0	955 600

*Programme 5.5 – Logistique**Mandat et objectifs*

Ce programme couvre l'entretien et la maintenance du siège de l'UPU ainsi que des infrastructures technologiques et informatiques du Bureau international. Il inclut également la logistique pour l'organisation des réunions de tous les organes de l'Union, notamment le Congrès, et la coordination des services d'interprétation des délibérations et de traduction des documents dans les langues de travail de l'UPU.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
5.5.1 Services de conférences et de réunions	S-Log	C 24/2016	CA
5.5.2 Services et assistance informatiques	S-Log	C 24/2016	CA
5.5.3 Services de courrier, de télécommunication et de documentation (bibliothèque)	S-Log	C 24/2016	CA
5.5.4 Entretien du bâtiment, mobilier et fournitures	S-Log	C 24/2016	CA

Budget 2018

N°	<i>Budget ordinaire (premier pilier)</i>			<i>Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)</i>						<i>(troisième pilier)</i>			<i>Total (CHF)</i>
	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	<i>Personnel (m/h)</i>		<i>Autre (CHF)</i>	<i>Total (CHF)</i>	
	<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>			<i>P</i>	<i>G</i>			
5.5.1	15,6	60	979 000	1 879 840	0	0	0	0	0	0	0	0	1 879 840
5.5.2	48	24	1 744 500	2 738 100	0	0	0	0	0	0	0	0	2 738 100
5.5.3	0	45,6	858 000	1 214 160	0	0	0	0	0	12	80 000	207 200	1 421 360
5.5.4	0	24	2 632 500	2 886 900	0	0	0	0	0	0	0	0	2 886 900
Total	63,6	153,6	6 214 000	8 719 100	0	0	0	0	0	12	80 000	207 200	8 926 200

*Programme 5.6 – Secrétariat et gestion des Conseils de l'UPU**Mandat et objectifs*

Ce programme comprend les services de gestion et de secrétariat pour les deux Conseils de l'UPU, à savoir le CA et le CEP.

Projets structurants et responsabilités

<i>Numéro et nom du projet</i>	<i>Proposition de travail du plan d'activités</i>	<i>Résolution du Congrès</i>	<i>Unité responsable au sein des Conseils</i>
5.6.1 Administration et secrétariat du Conseil d'administration	S-Sec	C 24/2016	CA
5.6.2 Administration et secrétariat du Conseil d'exploitation postale	S-Sec	C 24/2016	CEP
5.6.3 Gestion du travail de l'Union/réforme	S-Sec	C 27/2016	CA GAHRU

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)
	P	G			P	G			P	G			
5.6.1	18	6	48 500	438 500	0	0	0	0	0	0	0	0	438 500
5.6.2	12	18	66 200	491 000	0	0	0	0	0	0	0	0	491 000
5.6.3	6	4	0	134 800	0	0	0	0	12	0	0	184 800	319 600
Total	36	28	114 700	1 064 300	0	0	0	0	12	0	0	184 800	1 249 100

Programme 5.7 – Services de traduction

Mandat et objectifs

Ce programme couvre les services de traduction des documents dans les langues de travail de l'UPU.

Projets structurants et responsabilités

Numéro et nom du projet	Proposition de travail du plan d'activités	Résolution du Congrès	Unité responsable au sein des Conseils
5.7.1 Traduction	S-Trad	C 24/2016	CA

Budget 2018

N°	Budget ordinaire (premier pilier)				Ressources extrabudgétaires (deuxième pilier)						Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)			Autre (CHF)	Total (CHF)
	P	G			P	G			P	G			
5.7.1	54	153,6	0	2 484 360	0	0	0	0	0	0	0	0	2 484 360
Total	54	153,6	0	2 484 360	0	0	0	0	0	0	0	0	2 484 360

3. Budget présenté par nature des charges et des produits

3.1 Charges relevant du budget ordinaire

Le budget ordinaire représente environ 58,7% des ressources totales à disposition de l'Union. Pour 2018, son montant est fixé à 37 235 000 CHF, ce qui correspond au plafond décidé par le Congrès.

Les investissements prévus en 2018 sont indiqués dans le tableau I.

Tableau I – Investissements envisagés – Budget 2018 (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Mobilier et matériel divers	20 000
Total – Machines, mobilier et matériel	20 000
Remplacement des ordinateurs (y compris portables)	150 000
Stockage/remplacement des serveurs	500 000
Remplacement Wi-Fi	150 000
Retransmission vidéo	100 000
Sécurité informatique (remplacement des pare-feu, renforcement des serveurs, serveur Blue Cat)	270 000
Total matériel informatique	1 170 000
Sécurité informatique (Ransomware)	50 000
Total – Logiciels informatiques	50 000
Câblage et réseau électrique	1 200 000
Système d'adoucissement de l'eau	20 000
Total – Bâtiment	1 220 000
Total – Investissements	2 460 000

L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a entraîné l'introduction de charges d'amortissement en 2011. Celles-ci ont une incidence directe sur le budget. Le tableau II résume le montant des amortissements comptabilisés en tant que charges dans le budget ordinaire de l'Union.

Tableau II – Amortissements 2018 (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Amortissements</i>
Machines, mobilier et matériel	178 000
Équipement informatique et de communication	275 000
Logiciels	106 000
Véhicules	6 000
Bâtiment	1 470 000
Total des amortissements	2 035 000

Les autres charges relevant du budget ordinaire figurent dans le tableau III et comprennent les dépenses de personnel et les autres frais de fonctionnement.

Tableau III – Charges hors amortissements (en francs suisses)

Description	Montant
<i>Dépenses de personnel</i>	
Dépenses de personnel (hors coopération au développement)	24 359 650
Coopération au développement	2 888 000
Total des dépenses de personnel	27 247 650
Autres charges de fonctionnement	7 952 350
Total des charges hors amortissements	35 200 000
Total des amortissements	2 035 000
Total des charges récurrentes	37 235 000

Le tableau IV contient un récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union.

Tableau IV – Récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget 2018	Budget 2017 révisé	Écart
Salaires et indemnités	16 856 650	17 063 550	
Charges sociales	6 778 000	6 778 000	
Recrutement et cessation de service	330 000	330 000	
Formation et autres dépenses de personnel	395 000	365 000	
Coopération au développement	2 888 000	2 888 000	
Total des coûts de personnel	27 247 650	27 424 550	-0,6%
Frais de voyage	831 250	898 350	
Conseil et services externes	3 796 400	3 843 000	
Frais généraux	1 524 600	1 548 100	
Équipement et fournitures	1 215 100	1 040 000	
Charges d'amortissement	2 035 000	1 916 000	
Autres charges	585 000	565 000	
Total des charges de fonctionnement	9 987 350	9 810 450	1,8%
Total des charges récurrentes brutes	37 235 000	37 235 000	0,0%

3.2 Produits relevant du budget ordinaire

Les sources de financement du budget ordinaire brut (37 235 000 de CHF) sont:

- les contributions des Pays-membres de l'Union;
- les recettes administratives.

Les contributions représentent la partie des ressources de l'Union financées par les Pays-membres. Pour 2018, ces fonds s'élèvent à 36 148 343 CHF. Le montant des contributions pour les coûts de traduction en français est de 156 000 CHF.

Tableau V – Récapitulatif des produits relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

Description	Budget 2018	Budget 2017	Écart
<i>A. Contributions des Pays-membres</i>			
Contributions aux dépenses de l'Union	36 148 343	36 148 343	
Contributions aux frais de traduction française	156 000	156 000	
Total des contributions des Pays-membres	36 304 343	36 304 343	0%
<i>B. Recettes administratives</i>			
Produits des ventes de publications	200 000	200 000	
Location des locaux	400 000	400 000	
Recettes diverses	330 657	330 657	
Total des recettes administratives	930 657	930 657	0%
Total général	37 235 000	37 235 000	0%

3.3 Niveau des charges récurrentes nettes de l'Union

Les charges récurrentes nettes se composent des charges brutes auxquelles on soustrait les recettes administratives. Les charges récurrentes nettes sont financées par les contributions des Pays-membres.

Le Congrès d'Istanbul a fixé le plafond annuel des charges récurrentes brutes à 37 235 000 CHF pour la période 2017–2020 (art. 145.1 du Règlement général). Les dépenses récurrentes nettes pour 2018 sont estimées à 36 304 343 CHF.

Tableau VI – Récapitulatif général (en francs suisses)

Description	Budget 2018	Budget 2017 révisé	Écart
<i>Charges récurrentes de l'Union</i>			
Charges de personnel (hors coopération au développement)	24 359 650	24 536 550	
Coopération au développement	2 888 000	2 888 000	
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	9 987 350	9 810 450	
Total des charges récurrentes brutes	37 235 000	37 235 000	0%
Recettes administratives	930 657	930 657	
Recettes supplémentaires			
Charges récurrentes nettes	36 304 343	36 304 343	0%
Contributions aux dépenses de l'Union	36 148 343	36 148 343	
Contributions aux frais de traduction française	156 000	156 000	
Total des contributions des Pays-membres	36 304 343	36 304 343	0%

Tableau VII – Plan d'affectation des postes de travail inclus dans le budget 2018

Catégories <i>Directions</i>	Union Cadre			Total	Non cadre			Total Union	Extrabudgétaire				Total général ²
	Hors classe ¹	P	G		P	G	Total		Hors classe ¹	P	G	Total	
Bureaux du Directeur général et du Vice-Directeur général	2,0	0,0	3,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction du Cabinet (DIRCAB)	1,0	9,0	4,6	14,6	1,0	1,0	2,0	16,6	0,0	0,0	0,0	0,0	16,6
Direction des finances (DFI)	1,0	5,0	7,0	13,0	1,0	0,0	1,0	14,0	0,0	1,6	4,3	5,9	19,9
Direction des affaires juridiques (DAJ)	1,0	3,0	1,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction des ressources humaines (DRH)	1,0	3,0	5,7	9,7	0,0	0,0	0,0	9,7	0,0	0,8	0,0	0,8	10,5
Direction des opérations postales (DOP)	1,0	17,0	9,0	27,0	2,0	1,0	3,0	30,0	0,0	6,0	14,0	20,0	50,0
Direction de la logistique (DL)	1,0	4,8	25,9	31,9	0,0	0,0	0,0	31,9	0,0	1,0	4,0	5,0	36,9
Direction du Centre de technologies postales (DCTP)	0,0	3,0	2,0	5,0	1,0	0,0	1,0	6,0	1,0	0,0	55,8	56,8	62,8
Direction du développement des marchés et de la régulation (DMR)	1,0	8,5	2,0	11,5	2,0	1,0	3,0	14,5	0,0	4,5	2,0	6,5	21,0
Direction du développement et de la coopération (DCDEV)	1,0	10,0	7,0	18,0	0,0	0,0	0,0	18,0	0,0	3,0	4,0	7,0	25,0
Total	10,0	63,3	67,2	140,7³	7,0	3,0	10,0	150,7	1,0	16,9	84,1	102,0	252,7

¹ Fonctionnaires élus et Directeurs.² Contrats à court terme et stagiaires non compris.³ Maximum autorisé: 151 (décision CA 3/1995, modifiée par la décision CA 17/1997 et la résolution CA 2/2008.3).

Annexes

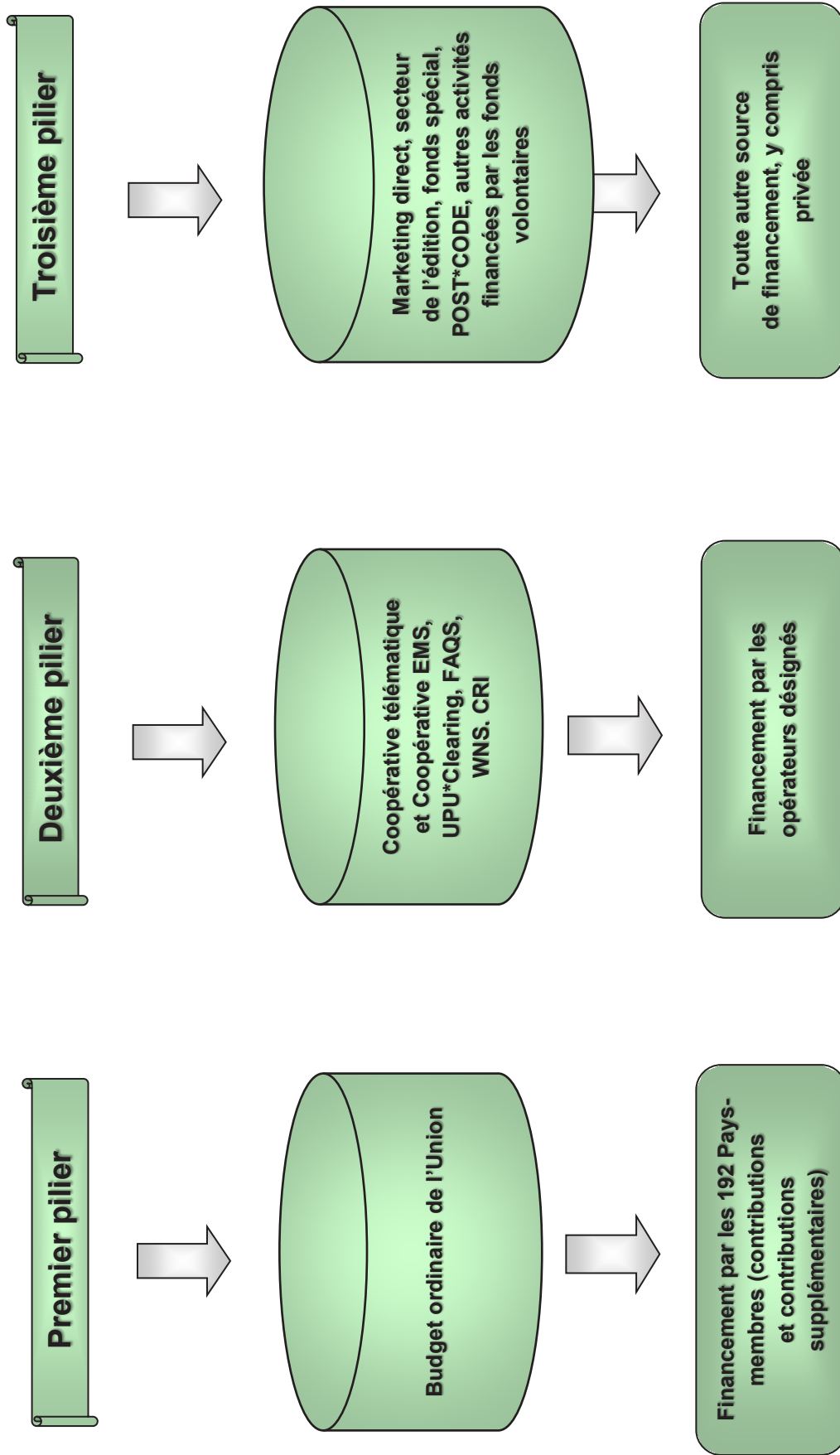
1. Système de financement du budget de l'Union

1.1 Introduction

1. Le 24^e Congrès, tenu à Genève en 2008, a approuvé l'introduction d'un nouveau système de financement du budget de l'Union. L'objectif du Congrès était d'encourager l'Union à s'assurer qu'elle disposait des ressources financières nécessaires pour pouvoir réaliser ses missions dans les meilleures conditions possibles et pour mieux répondre aux attentes des acteurs du secteur postal. Les dispositions du Règlement général (art. 150.2) prévoient ce qui suit: «Outre les classes de contribution énumérées sous 1, tout Pays-membre peut choisir de payer un nombre d'unités de contribution supérieur à la classe de contribution à laquelle il appartient durant une période minimale équivalente à celle située entre deux Congrès. Ce changement est annoncé au plus tard lors du Congrès. À la fin de la période entre deux Congrès, le Pays-membre revient automatiquement à son nombre d'unités de contribution d'origine, sauf s'il décide de continuer à payer un nombre d'unités de contribution supérieur. Le paiement de contributions supplémentaires augmente d'autant les dépenses.»

2. Le nouveau système de financement du budget de l'Union s'articule autour de trois piliers, à savoir:
- un premier pilier, financé par les contributions nationales des Pays-membres et représentant le budget ordinaire;
 - un deuxième pilier, financé par les contributions des membres de la Coopérative télématique du Centre de technologies postales (CTP), les membres de la Coopérative EMS ainsi que les membres des autres entités similaires;
 - un troisième pilier, financé par les donateurs publics et privés et représentant les ressources extrabudgétaires affectées et non affectées, sachant que le troisième pilier sert à financer les activités pour lesquelles il n'existe pas de financement.
3. Il est donc indispensable que toutes les activités relevant des deuxième et troisième piliers soient autofinancées.

1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union

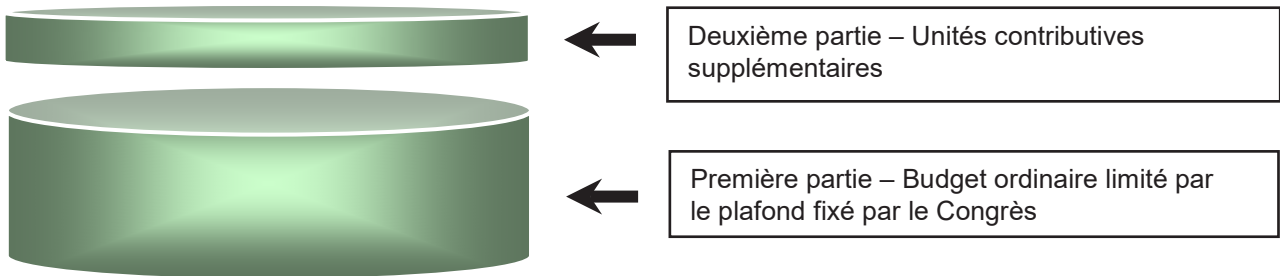


1.3 Fonctionnement des trois piliers

a) Premier pilier

4. Le premier pilier se compose de deux parties. La première partie, la plus importante, représente le budget ordinaire de l'Union, financé par les contributions nationales des Pays-membres, auquel est appliqué un plafond budgétaire fixé par le Congrès.

5. La deuxième partie représente les unités contributives payées par les Pays-membres durant la période comprise entre deux Congrès en plus de celles correspondant à leur classe de contribution initiale. Cette deuxième partie n'est pas limitée par le plafond des dépenses fixé par le Congrès.

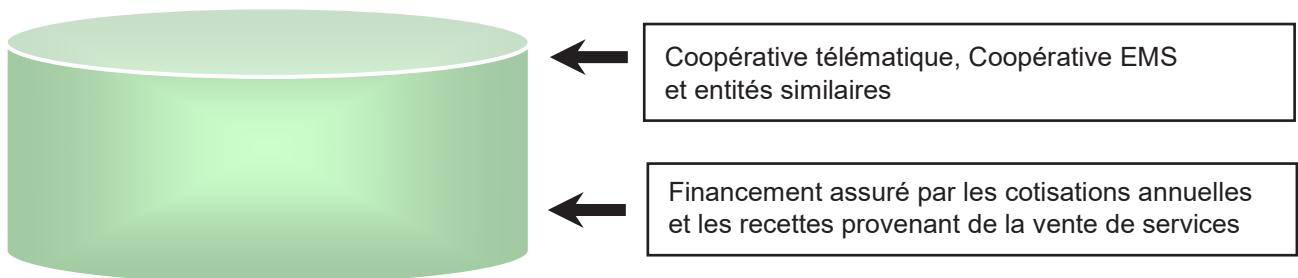


6. Les caractéristiques du premier pilier sont les suivantes:

- Les Pays-membres peuvent choisir librement de payer, entre deux Congrès, un nombre d'unités de contribution supérieur à celui correspondant à la classe de contribution à laquelle ils appartiennent. Ces unités seront facturées séparément de manière à les distinguer de celles facturées au titre de l'appartenance à une classe de contribution déterminée, tel que défini dans le Règlement général.
- À la fin de la période comprise entre deux Congrès, les Pays-membres peuvent choisir de continuer ou non à payer des unités de contribution supplémentaires.
- Le paiement d'unités contributives supplémentaires n'est pas pris en considération pour le calcul de la valeur de l'unité contributive pour le budget ordinaire, dont le plafond reste fixé par le Congrès.
- Les unités contributives supplémentaires reçues sont affectées, en toute transparence, aux activités rattachées au budget ordinaire n'ayant pas obtenu les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre.

b) Deuxième pilier

7. Le deuxième pilier couvre la Coopérative télématique et la Coopérative EMS ainsi que les entités similaires. Leur financement repose sur les cotisations annuelles de leurs membres (dont les droits de vote correspondent à leur classe de contribution) et sur la vente de services. Tout en étant régies par des règles et engagées dans des activités contribuant aux buts et principes de l'UPU et de ses missions, ces entités ont leurs propres instances de gestion et leur propre personnel. Au même titre que les comptes du budget ordinaire, leurs comptes sont audités par le Vérificateur extérieur, désigné par le Gouvernement suisse.

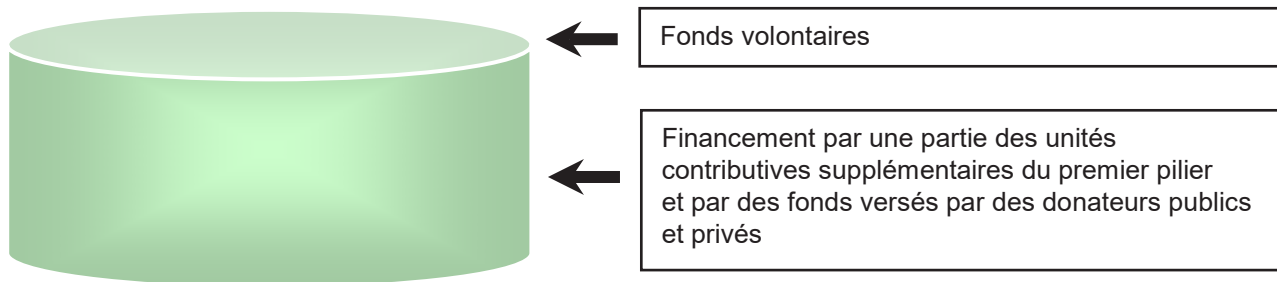


8. La Coopérative télématique, la Coopérative EMS et les entités similaires sont, par définition, des centres de profit et d'investissement ayant vocation à s'autofinancer. Les règles comptables propres à ces entités leur permettent d'affecter les recettes aux dépenses pour parvenir à l'équilibre financier, alors que, dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, à la fois les recettes et les dépenses sont fixées par le CA. Ces entités sont des prestataires de services à part entière qui exercent une activité commerciale dans un environnement concurrentiel. C'est donc en toute logique qu'il convient de les distinguer clairement dans la nouvelle structure de financement du budget de l'Union en les regroupant dans le deuxième pilier. Les ressources budgétaires du deuxième pilier sont extrabudgétaires et, par conséquent, celui-ci n'est pas concerné par le plafond des dépenses fixé par le Congrès. Les caractéristiques du deuxième pilier sont les suivantes:

- Visibilité et transparence accrues pour les activités de la Coopérative télématique, de la Coopérative EMS et des entités similaires, bénéficiant aussi bien à leurs membres qu'à leurs clients.
- Regroupement des activités à valeur ajoutée dans une même structure financière, permettant une meilleure évaluation des retours sur investissements.
- Amélioration de la qualité des informations financières destinées aux membres de ces entités et aux principaux organes délibérant de l'Union (Congrès, CA et CEP).

c) *Troisième pilier*

9. Le troisième pilier est destiné à financer les activités de l'Union inscrites dans le cadre de la stratégie postale mondiale approuvée par le Congrès et pour lesquelles le niveau de ressources financières est jugé insuffisant pour leur mise en œuvre. Sur la base de l'évaluation financière des propositions effectuée par les Pays-membres lors de l'établissement de la stratégie postale mondiale par le Congrès, certains des besoins financiers identifiés pourront être satisfaits par les Pays-membres et autres donateurs publics et privés dans le cadre du troisième pilier. Les fonds versés sont des fonds volontaires affectés ou non affectés, en fonction des souhaits des donateurs et des priorités accordées aux activités rattachées au troisième pilier.



10. Les limites fixées pour le budget ordinaire de l'Union laissent peu de marge de manœuvre pour le financement des activités s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale. Le troisième pilier couvre les activités financées sur une base volontaire, comme le marketing direct, le développement de la philatélie, POST*CODE, le WNS ainsi que le secteur de l'édition. À l'instar des modes de financement mis en place dans les autres institutions spécialisées des Nations Unies, le troisième pilier peut recueillir tous les fonds affectés et non affectés provenant des donateurs publics et privés. Les ressources budgétaires du troisième pilier sont extrabudgétaires et, par conséquent, celui-ci n'est pas concerné par le plafond des dépenses fixé par le Congrès. Les caractéristiques du troisième pilier sont les suivantes:

- Apporter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale.
- Mieux répondre aux attentes des Pays-membres en matière d'assistance technique et de coopération au développement.
- Garantir la transparence concernant l'affectation et l'utilisation des fonds versés dans le cadre des audits menés par le Vérificateur extérieur, désigné par le Gouvernement suisse.
- Possibilité, pour les donateurs, de décider des montants qu'ils souhaitent verser durant une période de temps à leur convenance.

1.4 Détermination de la valeur de l'unité contributive dans le cadre du nouveau système de financement du budget de l'Union

11. La valeur de l'unité contributive se base sur le montant des charges récurrentes nettes inscrites au budget de l'Union approuvé par le CA et sur le nombre total d'unités contributives.


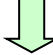


12. Ainsi, pour 2018, la valeur de l'unité contributive (en francs suisses) a été calculée comme suit:

Charges récurrentes nettes pour 2018 (a)	36 304 343
Contributions au Service de traduction français (b)	156 000
Contributions aux dépenses de l'Union (a – b)	36 148 343
Nombre total d'unités contributives (c)	830,5
Montant de l'unité contributive ((a – b) / c)	43 526

13. Dans le cadre du nouveau système de financement du budget de l'Union, le paiement d'unités de contribution supplémentaires (v. art. 150.2 du Règlement général mentionné précédemment) n'affecte pas le nombre total d'unités de contribution utilisé pour le calcul de la valeur de l'unité contributive. Les changements de valeur de l'unité contributive sont provoqués par:

- le maintien du budget ordinaire à un niveau constant en valeur nominale;
- la décision d'un Pays-membre de changer de classe de contribution pour une période indéterminée, décision devant être communiquée au Bureau international au moins deux mois avant l'ouverture du Congrès (v. art. 150.4 du Règlement général).

14. Ainsi, lorsqu'un Pays-membre décide de changer de classe de contribution, le montant de l'unité contributive est affecté de la manière suivante:

<i>Notification d'un Pays-membre</i>	<i>Niveau du budget ordinaire</i>	<i>Nombre total d'unités contributives</i>	<i>Montant de l'unité contributive</i>
Reclassement dans une classe de contribution supérieure	Inchangé		
Reclassement dans une classe de contribution inférieure	Inchangé		

2. Contributions des Pays-membres

2.1 Introduction

Le tableau VII présente l'évolution des contributions depuis 1999. L'année 2017 est la première année depuis 2011 où le montant de l'unité contributive augmente (4,2%). Toutefois, le montant total facturé augmente seulement de 0,1% par rapport à 2011. Cela est la conséquence directe de la baisse du nombre total d'unités contributives, due au changement de classe de contribution décidé par certains Pays-membres.

Il convient de noter toutefois que les Pays-membres ont la possibilité, durant la période comprise entre deux Congrès, de payer un nombre d'unités de contribution supérieur à celui correspondant à la classe de contribution à laquelle ils appartiennent (v. art. 150.2 du Règlement général). Le paiement de contributions supplémentaires n'a aucun effet sur la valeur de l'unité contributive, car il n'est pas pris en considération dans le montant total facturé aux Pays-membres. Cette possibilité a été utilisée par la Tanzanie (Rép. unie), qui s'est portée volontaire pour payer une unité de contribution supplémentaire au cours du dernier cycle.

2.2 Méthode de calcul de l'unité contributive

La méthode de calcul de l'unité contributive consiste à prendre tout d'abord le montant des charges récurrentes nettes (36 304 343 CHF) et à en soustraire le montant des contributions au Service de traduction français (156 000 CHF) (v. tableau VI). Une fois cette opération accomplie, le montant obtenu (36 148 343 CHF) est divisé par le nombre total d'unités contributives (830,5) à facturer aux Pays-membres.

2.3 Évolution des contributions

Tableau VIII – Évolution des contributions depuis 1999 (en francs suisses)

Année	Nombre total d'unités contributives	Montant de l'unité de contributive	Montant total facturé
1999	908,5	37 280	33 868 880
2000	907	37 280	33 812 960
2001	878	39 110	34 338 580
2002	878	39 110	34 338 580
2003	877	39 360	34 518 720
2004	877	39 360	34 518 720
2005	865	39 360	34 046 400
2006	865	39 360	34 046 400
2007	867,5	39 990	34 691 325
2008	867,5	39 990	34 691 325
2009	864,5	40 993	35 438 449
2010	864,5	40 993	35 438 449
2011	864	41 770	36 089 280
2012	865,5	41 770	36 151 935
2013	852,5	41 770	35 608 925
2014	852,5	41 770	35 608 925
2015	852,5	41 770	35 608 925
2016	854,5	41 770	35 692 465
2017	830,5	43 526	36 148 343
2018	830,5	43 526	36 148 343

3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2018

Unités
contributives

Classe de 50 unités

1	Amérique (États-Unis)	50
2	France	50
3	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	50
4	Japon	<u>50</u>
		200

Classe de 45 unités

1	Allemagne	45
---	-----------	----

Classe de 40 unités

1	Canada	40
---	--------	----

Classe de 25 unités

1	Chine (Rép. pop.)	26,5
	<i>dont:</i>	
	<i>Hongkong, Chine, contribution volontaire de la Chine (Rép. pop.)</i>	<i>1</i>
	<i>Macao, Chine, contribution volontaire de la Chine (Rép. pop.)</i>	<i>0,5</i>
2	Espagne	25
3	Italie	<u>25</u>
		76,5

Classe de 20 unités

1	Arabie saoudite	20
2	Australie	20
3	Inde	<u>20</u>
		60

Classe de 15 unités

1	Belgique	15
2	Corée (Rép.)	15
3	Pays-Bas	15
4	Russie (Fédération de)	15
5	Suède	15
6	Suisse	<u>15</u>
		90

Classe de 10 unités

1	Afrique du Sud	<u>10</u>
2	Brésil	10
3	Danemark	10
4	Finlande	10
5	Mexique	10
6	Norvège	10
7	Pakistan	<u>10</u>
		70

Classe de 5 unités

1	Algérie	5
2	Autriche	5
3	Égypte	5
4	Hongrie	5
5	Indonésie	5
6	Iran (Rép. islamique)	5
7	Kuwait	5
8	Maroc	5
9	Nigéria	5
10	Nouvelle-Zélande	5
11	Pologne	5
12	Tchèque (Rép.)	5
13	Tunisie	5
14	Turquie	5
15	Ukraine	5
		<u>5</u>
		75

Classe de 3 unités

1	Argentine	3
2	Bangladesh	3
3	Bulgarie (Rép.)	3
4	Chili	3
5	Colombie	3
6	Côte d'Ivoire (Rép.)	3
7	Ghana	3
8	Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	3
	Territoires d'outre-mer, contributions volontaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
9	Grèce	3
10	Irlande	3
11	Israël	3
12	Kenya	3
13	Libye	3
14	Malaisie	3
15	Portugal	3
16	Roumanie	3
17	Slovaquie	3
18	Sri Lanka	3
19	Thaïlande	3
20	Uruguay	3
21	Zimbabwe	3
		<u>3</u>
		64

Classe de 1 unité

1	Albanie	1
2	Antigua-et-Barbuda	1
3	Aruba, Curaçao et S. Maarten	1
4	Arménie	1
5	Azerbaïdjan	1
6	Bahamas	1
7	Bahrain (Royaume)	1
8	Barbade	1
9	Bélarus	1

Classe de 1 unité (suite)

10	Belize	1
11	Bolivie	1
12	Bosnie et Herzégovine	1
13	Botswana	1
14	Brunei Darussalam	1
15	Cambodge	1
16	Cameroun	1
17	Chypre	1
18	Congo (Rép.)	1
19	Costa-Rica	1
20	Croatie	1
21	Cuba	1
22	Dominicaine (Rép.)	1
23	Dominique	1
24	El Salvador	1
25	Émirats arabes unis	1
26	Équateur	1
27	Estonie	1
28	Fidji	1
29	Gabon	1
30	Géorgie	1
31	Grenade	1
32	Guatemala	1
33	Guyane	1
34	Honduras (Rép.)	1
35	Iraq	1
36	Islande	1
37	Jamaïque	1
38	Jordanie	1
39	Kazakhstan	1
40	Kirghizistan	1
41	Lettonie	1
42	L'ex-République yougoslave de Macédoine	1
43	Liban	1
44	Liechtenstein	1
45	Lituanie	1
46	Luxembourg	1
47	Madagascar	1
48	Maldives	1
49	Malte	1
50	Maurice	1
51	Moldova	1
52	Monaco	1
53	Mongolie	1
54	Monténégro	1
55	Myanmar	1
56	Namibie	1
57	Nauru	1
58	Nicaragua	1
59	Oman	1
60	Ouzbékistan	1
61	Panama (Rép.)	1
62	Papouasie – Nouvelle-Guinée	1
63	Paraguay	1
64	Pérou	1

Classe de 1 unité (suite)

65	Philippines	1
66	Qatar	1
67	Rép. dém. du Congo	1
68	Rép. pop. dém. de Corée	1
69	Saint-Christophe (Saint-Kitts)-et-Nevis	1
70	Sainte-Lucie	1
71	Saint-Marin	1
72	Saint-Vincent-et-Grenadines	1
73	Sénégal	1
74	Serbie	1
75	Seychelles	1
76	Singapour	1
77	Slovénie	1
78	Suriname	1
79	Swaziland	1
80	Syrienne (Rép. arabe)	1
81	Tadjikistan	1
82	Tonga (y compris Niuafou'ou)	1
83	Trinité-et-Tobago	1
84	Turkménistan	1
85	Vanuatu	1
86	Vatican	1
87	Venezuela (Rép. bolivarienne)	1
88	Viet Nam	1
89	Zambie	1
		<u>1</u>
		89

Classe de 0,5 unité

1	Afghanistan	0,5
2	Angola	0,5
3	Bénin	0,5
4	Bhoutan	0,5
5	Burkina Faso	0,5
6	Burundi	0,5
7	Cap-Vert	0,5
8	Centrafrique	0,5
9	Comores	0,5
10	Djibouti	0,5
11	Érythrée	0,5
12	Éthiopie	0,5
13	Gambie	0,5
14	Guinée	0,5
15	Guinée-Bissau	0,5
16	Guinée équatoriale	0,5
17	Haïti	0,5
18	Kiribati	0,5
19	Lao (Rép. dém. pop.)	0,5
20	Lesotho	0,5
21	Libéria	0,5
22	Malawi	0,5
23	Mali	0,5
24	Mauritanie	0,5
25	Mozambique	0,5
26	Népal	0,5
27	Niger	0,5

Unités
contributives**Classe de 0,5 unité (suite)**

28	Ouganda	0,5
29	Rwanda	0,5
30	Salomon (îles)	0,5
31	Samoa	0,5
32	Sao Tomé-et-Principe	0,5
33	Sierra Leone	0,5
34	Somalie	0,5
35	Soudan	0,5
36	Soudan du Sud	0,5
37	Tanzanie (Rép. unie)	0,5
38	Tchad	0,5
39	Timor-Leste (Rép. dém.)	0,5
40	Togo	0,5
41	Tuvalu	0,5
42	Yémen	<u>0,5</u>
		21,0

Total: 192 Pays-membres**830,5**

